

Discours de Maximilien Robespierre, lors de la fête de l'Être suprême du 20 prairial an II, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794)

Maximilien François Marie Isidore Joseph de Robespierre

Citer ce document / Cite this document :

Robespierre Maximilien François Marie Isidore Joseph de. Discours de Maximilien Robespierre, lors de la fête de l'Être suprême du 20 prairial an II, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 441-442;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14330_t1_0441_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Discours de Maximilien ROBESPIERRE, président de la Conv., au peuple réuni pour la fête de l'Être Suprême; 20 prair. II] (1).

Il est enfin arrivé le jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être Suprême. Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture, il voit dans ce moment une nation entière aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter.

N'est-ce pas lui dont la main immortelle, en gravant dans le cœur de l'homme le code de la justice et de l'égalité, y traça la sentence de mort des tyrans ? N'est-ce pas lui qui, dès le commencement des temps, décréta la République et mit à l'ordre du jour, pour tous les siècles et pour tous les peuples, la liberté, la bonne foi et la justice ?

Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espèce humaine; il n'a point créé les prêtres pour nous atteler comme de vils animaux aux chars des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider et pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu.

C'est lui qui plaça dans le sein de l'opresseur triomphant le remords et l'épouvante, et dans le cœur de l'innocent opprimé, le calme et la fierté; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant et le méchant à respecter l'homme juste; c'est lui qui orna de pudeur le front de la beauté pour l'embellir encore; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie; c'est lui qui a couvert la nature de charme, de richesse et de majesté. Tout ce qui est bon est son œuvre ou c'est lui-même. Le mal appartient à l'homme dépravé qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables.

L'Auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité.

Périssent les tyrans qui ont osé la briser!

Français républicains, c'est à vous de purifier la terre qu'ils ont souillée, et d'y rappeler la justice qu'ils en ont bannie. La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité, l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes.

Peuple généreux, veux-tu triompher de tous les ennemis? Pratique la justice et rends à la divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui, sous ses auspices, aux

justes transports d'une pure allégresse: demain nous combattons encore les vices et les tyrans; nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore.

[Second discours du présid. de la Conv., au moment où l'Athéisme consumé par les flammes a disparu, et où la Sagesse apparaît à sa place, aux regards du peuple].

Il est rentré dans le néant ce monstre que le génie des rois avait vomi sur la France. Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde! Armés tour à tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'humanité. S'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition, pour l'associer à leurs forfaits ils s'efforcent de la bannir de la terre pour y régner seuls avec le crime.

Peuple, ne crains plus leurs complots sacrilège. Ils ne peuvent pas plus arracher le monde du sein de son auteur que le remords de leurs propres cœurs. Infortunés, redressez vos fronts abattus: vous pouvez encore impunément lever les yeux vers le ciel. Héros de la patrie, votre généreux dévouement n'est point une brillante folie: si les satellites de la tyrannie peuvent vous assassiner, il n'est pas en leur pouvoir de vous anéantir tout entiers. Homme, qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même: tu peux lier ta vie passagère à Dieu même et à l'immortalité. Que la nature reprenne donc tout son éclat, et la sagesse tout son empire. L'Être Suprême n'est point anéanti.

C'est surtout la sagesse que nos coupables ennemis voulaient chasser de la République. C'est à la sagesse seule qu'il appartient d'affermir la prospérité des empires; c'est à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associations-la donc à toutes nos entreprises. Soyons graves et discrets dans toutes nos délibérations, comme des hommes qui stipulent les intérêts du monde; soyons ardents et opiniâtres dans notre colère contre les tyrans conjurés, imperturbables dans les dangers, patients dans les travaux, terribles dans les revers, modestes et vigilants dans les succès. Soyons généreux envers les bons, compatissants envers les malheureux, inexorables envers les méchants, justes envers tout le monde. Ne comptons point sur une prospérité sans mélange et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce qui dépend de la fortune ou de la perversité d'autrui: ne nous reposons que sur notre constance et sur notre vertu. Seuls, mais infaillibles garants de notre indépendance, écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre caractère plus encore que par la force de nos armes.

Français, vous combattez les rois, vous êtes donc dignes d'honorer la Divinité. Être des êtres, auteur de la nature, l'esclave abruti, le vil suppôt du despotisme, l'aristocrate perfide et cruel t'outragent en t'invoquant; mais les défenseurs de la liberté peuvent s'abandonner avec confiance dans ton sein paternel. Être des êtres, nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières. Tu connais les créatures sorties de tes mains; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la

(1) *Mon.*, XX, 683; *Bⁱⁿ*, 21 prair.; *Débats*, n° 628, p. 325; *J. Mont.*, n° 46; *J. Univ.*, n° 1660; *C. Eg.*, n° 661; *Audit. nat.*, n° 625; *J. S.-Culottes*, n° 481; *Ann. patr.*, n°s DXXV, DXXVII, DXXIX.

tyrannie brûlent dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie; notre sang coule pour la cause de l'humanité: voilà notre prière, voilà nos sacrifices, voilà le culte que nous t'offrons.

34

Un membre [PÉPIN], après avoir observé que la malveillance et la cupidité pourroient abuser de la récolte prochaine comme elles l'ont fait de celle de l'année dernière, demande que les comités de salut public et d'agriculture soient chargés de présenter, le plutôt possible, à la Convention nationale les moyens qu'ils croiront les plus propres à constater d'une manière sûre et précise les produits de la récolte prochaine, et à la conserver pour les besoins du peuple en empêchant les accaparemens et la soustraction des grains.

Cette proposition est renvoyée aux comités de salut public et d'agriculture (1).

PÉPIN obtient la parole pour une motion d'ordre: Tout nous annonce, dit-il, une récolte des plus abondantes, bientôt elle va remplir les greniers des agriculteurs; je saisis cet instant pour vous rappeler que l'on abusa de celle de l'année dernière au point que presque aussitôt qu'elle fut recueillie, des communes, des districts et des départemens manquoient ou disoient manquer des subsistances, et que depuis ce temps la Convention a été obligée de prendre des mesures vigoureuses pour opérer la circulation des grains, et détruire les amas qu'en faisoient la malveillance et la cupidité pour tenter d'affamer partie du peuple, dans le criminel espoir d'exciter des troubles intérieurs, et d'arrêter par-là les progrès de la révolution.

Le peuple a vu le piège et il a su l'éviter, les privations ne lui ont rien coûté; et sa constance à cet égard mérite bien qu'il ne soit plus exposé à être privé d'une partie de sa nourriture ordinaire par les calculs des contre-révolutionnaires, ou par l'avidité des monopoleurs, les uns et les autres également ses ennemis.

Je demande, continue le même membre, que le comité de salut public, ou celui d'agriculture et de commerce soient chargés de vous présenter le plutôt possible, les moyens qu'ils croient propres à constater d'une manière sûre et précise les produits de la récolte prochaine, et à la conserver pour les besoins du peuple, en empêchant les accaparemens et la soustraction des grains (2).

(1) P.V., XXXIX, 132. *Ann. R.F.*, n° 191; *Mess. soir*, n° 660; *Rép.*, n° 172; *J. Sablier*, n° 1369; *Débats*, n° 627, p. 319; *J. Perlet*, n° 625; *J. Lois*, n° 620; *C. Univ.*, 22 prair.; *M.U.*, XL, 321; *C. Eg.*, n° 661; *Audit. nat.*, n° 624; *J. S.-Culottes*, n° 480.
(2) *J. Fr.*, n° 623; *C. Eg.*, n° 661; *Audit. nat.*, n° 624.

35

Massieu, député à la Convention nationale, demande un congé de cinq jours.
Le congé est accordé (1).

[Paris, 21 prair. II] (2).

« Citoyen président,

Je te prie de vouloir bien demander pour moi à la Convention nationale un congé d'une demi-décade. S. et F. ».

MASSIEU (député de l'Oise).

36

Un membre présente, au nom du comité des inspecteurs de la salle, un projet de décret concernant la nomination de commissaires auprès des manufactures de papiers pour l'impression du bulletin des lois, en exécution d'un décret du 25 nivôse dernier.

Le projet de décret est ajourné (3).

Le rapporteur du comité des inspecteurs de la salle présente un projet de décret portant que les citoyens Brenet, Guérin et Nielle sont nommés pour surveiller les trois manufactures du papier destiné à l'impression du bulletin des lois. Le traitement de ces commissaires est fixé à 3.000 liv. payable par la trésorerie nationale sur les mandats du comité des inspecteurs de la salle.

Plusieurs membres combattent la proposition de l'établissement de ces trois commissaires, attendu que ceux de la Convention devant surveiller lesdites manufactures, les autres commissaires que l'on veut établir deviennent parfaitement inutiles.

Après quelques débats, le projet est renvoyé à l'examen du comité de salut public (4).

37

Les deux décrets suivans sont rendus sur le rapport d'un membre du comité des finances.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [RAMEL, au nom de] son comité des finances, sur la décision demandée par la commission des revenus nationaux.

« Décrète que les administrateurs du département de la Loire-Inférieure sont autorisés à fixer le contingent de la contribution mobilière, pour l'année 1793 (vieux style), des districts de Machecoul et de Clisson, dévastés par les brigands de la Vendée, suivant la proportion dans laquelle se trouvera la part

(1) P.V., XXXIX, 133. Minute de la main de Massieu. Décret n° 9435.

(2) C 305, pl. 1141, p. 4.

(3) P.V., XXXIX, 133. *J. Perlet*, n° 625; *J. Fr.*, n° 623; *Rép.*, n° 176; *J. S.-Culottes*, n° 480.

(4) *J. Sablier*, n° 1369; *C. Eg.*, n° 661.